



**Grand
Paris
- express**

Enquête publique relative à la régularisation de la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est du Grand Paris Express - gare Bondy

**Société
des Grands
Projets**

La SGP à nouveau hors sujet

A la suite de l'enquête publique de mai-juin 2016 et des recommandations de la Commission d'enquête, la SGP a mené des études qui ont conduit à élargir l'emprise chantier nécessaire pour permettre en particulier l'élargissement de l'emprise chantier au sud de la gare de Bondy, sur la commune de Bondy, permettant le préacheminement des déblais vers un site d'évacuation fluviale le long du canal de l'Ourcq et vers une base travaux embranchée. Ce mode d'évacuation permettrait de réduire les impacts sur le centre-ville de Bondy, tout en privilégiant les modes alternatifs à la route pour le transport des déblais.

Ces évolutions ont été débattues lors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant la ligne 15 Est/orange qui s'est tenue du lundi 3 mai 2021 au vendredi 11 juin 2021 inclus.

Ces évolutions concernaient en particulier la gare de Bondy pour laquelle les emprises initialement prévues pour la zone chantier de la gare situées au nord de la gare, imposaient un itinéraire par le centre-ville et notamment, le pont Salengro, au gabarit inadapté, pour l'évacuation par camion des déblais excavés.

Il avait donc été proposé une emprise supplémentaire située au sud-ouest de la gare existante, permettant d'envisager l'expédition des déblais par camion par des itinéraires plus simples, faciles d'accès et de nettement moindre impact sur le centre-ville, vers les axes autoroutiers ou vers les accès fluviaux ou ferroviaires.

L'arrêté interpréfectoral N° 2021-3381 du 2 décembre 2021 a entériné ces modifications

20 mois plus tard le circuit imaginé par la SGP pour l'évacuation s'est révélé définitivement inadapté par le jugement du Tribunal Administratif de Montreuil qui a jugé le 17 juillet 2023 que la SGP devait compléter son étude d'impact par :

- la réalisation d'un plan précis de circulation des poids-lourds chargés de l'approvisionnement et de l'évacuation des déblais du chantier de la gare Bondy prenant en considération les limitations et interdictions de circulation des poids-lourds applicables sur les axes routiers empruntés eu égard à leur tonnage,
- l'insertion de données relatives aux incidences, s'agissant de la pollution de l'air, de la centrale à béton et des flux de poids-lourds sur les axes routiers locaux au sein du secteur de la gare Bondy,
- la détermination de mesures suffisantes et adaptées de la séquence « éviter, réduire, compenser » s'agissant des nuisances sonores à proximité immédiate de la crèche Janusz Korczak.

L'enquête publique organisée du 9 septembre au 11 octobre 2024 doit apporter les compléments prescrits par le TA de Montreuil mais le projet proposé par la SGP est caricatural par des propositions qui sont en total désaccord avec les enquêtes publiques précédentes qui ont validé le projet de la gare de Bondy.

Il y a 33 mois l'emprise déportée servait à permettre l'expédition des déblais par camion par des itinéraires simples, faciles d'accès et de nettement moindre impact sur le centre-ville de Bondy.

Le projet actuel de la SGP propose aux camions d'emprunter les voies les plus étroites des villes de **Bondy**, (route de Villemomble, Avenue Henri Barbusse, Avenue Pasteur, Avenue de la République, Rue du Lion, rue Bordier, rue Roger Salengro, rue Baudin, allée Alsace-Lorraine, rue Edouard Vaillant), **Villemomble** (Avenue Anatole France, Avenue Franklin, rue Jean Fallay), **Pavillons-sous-Bois** (Allée Anatole France, Avenue Eugène Fischer, Avenue Albert Thomas).

Ces circuits empruntés par plus de 200 camions par jour n'épargneront pas les établissements sensibles comme le groupe scolaire Pierre et Marie Curie, l'école maternelle Fischer, l'école élémentaire Camille Claudel, les collèges Tabarly, Sellier, Brossolette.

Le projet de la SGP, maintenant Société des grands Projets, est en totale contradiction avec les objectifs de 2021 qui avaient justifié l'emprise déportée au sud des voies ferrées.

Il est totalement inacceptable et doit être même analysé comme un dossier « bâclé » simplement pour une pseudo-réponse au TA de Montreuil.

Contact :

Francis Redon

contact@environnement93.fr

<https://www.environnement93.fr/>

Site de l'enquête publique :

<https://www.registredemat.fr/ep-regul-gare-bondy>